

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1400

présenté par  
M. Christophe, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 11, après le mot :

« fixées »,

insérer les mots :

« par arrêté conjoint des ministres chargés de l’emploi et des solidarités ».

II. – En conséquence, après la référence :

« L. 5411-3 »,

supprimer la fin de l’alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.